



Le 19 janvier 2022

Aux propriétaires d'immeubles commercial et industriel

Vous trouverez ci-dessous la méthode pour faire le calcul du montant relié à l'utilisation commerciale ou industrielle.

**Taux de taxes
pour 2022 du
100 \$ d'évaluation**

Immeubles résidentiels :	0,7476
Immeubles non résidentiels :	
Commercial - première tranche d'évaluation inférieure ou égale à 500 000 \$	2,3100
Commercial - tranche d'évaluation excédant 500 000 \$	2,5200
Industriel - première tranche d'évaluation inférieure ou égale à 1 000 000 \$	2,8531
Industriel - tranche d'évaluation excédant 1 000 000 \$	3,2538

Ainsi pour connaître le montant des taxes lié à l'utilisation commerciale ou industrielle, il suffit de retrancher au taux identifié sur le compte de taxes « non résidentiel », le taux de base qui est appliqué aux immeubles résidentiels. Certains immeubles sont à usage mixte, il faut alors tenir compte du pourcentage indiqué sur le compte de taxes.

Vous pouvez donc utiliser le tableau qui suit pour faire le calcul :

	Commercial Simulation sur une valeur d'immeuble de 700 000		Industriel Simulation sur une valeur d'immeuble de 1 200 000	
	≤ 500 000	> 500 000	≤ 1 000 000	> 1 000 000
Taux de la catégorie	A 2,3100	2,5200	2,8531	3,2538
MOINS : Taux de base appliqué aux immeubles résidentiels	B 0,7476	0,7476	0,7476	0,7476
Taux du 100 \$ d'évaluation lié à l'utilisation commerciale / industrielle A – B	C 1,5624	1,7724	2,1055	2,5062
Taxe liée à l'utilisation commerciale / industrielle	D <u>500 000</u>	<u>200 000</u>	<u>1 000 000</u>	<u>200 000</u>
C X D ÷ 100	<u>7 812,00</u>	<u>3 544,80</u>	<u>21 055,00</u>	<u>5 012,40</u>
Total	<u>11 356,80</u>		<u>26 067,40</u>	

Pour toute question, veuillez communiquer avec le Service des finances au 450 435-1954, poste 242.